



Conseil Municipal du 20 janvier 2026

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° D/2026/05

Nombre de Conseillers

en exercice : 21

présents : 16

votants : 20

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal, également convoqué le quatorze janvier, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Christian TETARD, Patrice GOSNET, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ,

Étaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK, par Steve IDJAKIREN

Philippe BARBIER par Nathalie JOLLY

Laurent FOHRER par Philippe AUDEBERT

Jean DECROIX par Claudine THIRANOS

Était absent :

Bruno MELGIES

Formant la majorité des membres en exercice.

Nathalie JOLLY a été élu Secrétaire de Séance

OBJET : SEJOURS DES ACCUEILS DE LOISIRS – ETE 2026 – « LES PETITS FERMIERS » A JOUY-LE-MOUTIER (VAL D'OISE)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, dans le cadre des activités proposées aux enfants fréquentant les structures périscolaires de la Commune (pré et post scolaires et mercredis), un séjour est organisé pour quatorze enfants scolarisés de la petite section à la grande section de maternelle pendant les vacances scolaires d'été 2026 du mardi 14 au vendredi 17 juillet 2026 à la ferme d'Ecancourt à Jouy-Le-Moutier dans le Val d'Oise pour un montant total de 4 706,28€, soit 392,19 € par enfant,

Considérant que la commune prend à sa charge entre 10% et 30% du séjour, en fonction du quotient familial,

Considérant qu'il est proposé aux familles un paiement en trois versements (factures en avril, mai et juin 2026),

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires scolaires et culturelles du 22 janvier 2026,

Appelé de réception préfecture
095-219502572-20260120-10-2026-06-DE
Date de télétransmission : 22/01/2026
Date de réception préfecture : 22/01/2026

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la ferme d'Ecancourt dont le siège social est à Jouy-le-Moutier (95280), une convention concernant l'organisation d'un séjour du 14 au 17 juillet 2026, selon les conditions du contrat,

PRECISE que la participation des familles, en fonction du quotient familial instauré pour sera effectuée en trois versements (factures en avril, mai et juin 2026),

QUOTIENT FAMILIAL CAF	PARTICIPATION DES FAMILLES	PARTICIPATION DE LA MAIRIE
de 0 à 600	70%	30%
601 à 800	70%	30%
de 801 à 1110	75%	25%
de 1111 à 1600	80%	20%
de 1601 à 3200	85%	15%
à partir de 3201	90%	10%

DECIDE de solliciter une participation de la CAF,

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Philippe AUDEBERT

La Secrétaire de Séance

Nathalie JOLLY

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 22.10.11.2026
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 22.10.11.2026.